

RÈGLEMENT PARTICULIER

1^{er} Rallye Régional VHC AUTOCOURSE

Samedi 2 et 3 avril 2022

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements :	Dès l'obtention du visa de la Ligue Régionale
Clôture des engagements :	Lundi 21 mars 2022 (à minuit)
Distribution du road-book :	Vendredi 1er avril de 14h00 à 18h00 Samedi 2 avril de 9h00 à 12h00 Chez BRICOMARCHÉ 42 avenue du 11 novembre 37150 BLÉREÉ
Dates et heures des reconnaissances :	Vendredi 1er avril 2022 de 14h30 à 19h00 Samedi 2 avril 2022 de 9h00 à 15h00
Vérification des documents :	Samedi 2 avril 2022 De 10h00 à 15h00 – Garage PEUGEOT 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau BLÉREÉ
Vérification des voitures :	Samedi 2 avril 2022 De 10h15 à 15h15 Ets Blanc Foussy BLÉREÉ
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 2 avril 2022 – 10h15 – ZI BLÉREÉ
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 2 avril 2022 – 14h00 PC Course – Garage Peugeot 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau BLÉREÉ
Publication des équipages admis au départ, et des heures et ordres de départ.	Samedi 2 avril 2022 – 16h00 parc fermé ZI Bléré
<u>1^{ère} ÉTAPE samedi 2 avril 2022</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 16h30	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉREÉ
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 17h33	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉREÉ
Affichage ordre des départs de la 2 ^{ème} étape	Samedi 2 avril 2022 : 20h00
<u>2^{ème} ÉTAPE dimanche 3 avril 2022</u>	
Départ de la 1 ^{ère} voiture à 8h30	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉREÉ
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture à 16h19	Parc Fermé Ets Blanc Foussy BLÉREÉ
Vérifications finales : Dimanche 3 avril	Garage Peugeot 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau BLÉREÉ Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €
Publication des résultats du rallye :	30 minutes MAXI après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au panneau d'affichage officiel.
Remise des prix :	Sur le podium après l'entrée de la dernière voiture moderne en parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité Organisateur Administratif et l'Ecurie Autocourse en qualité Organisateur Technique organise les 2 et 3 avril 2022 le 35^{ème} Rallye Régional Autocourse et le 1^{er} rallye régional VHC Autocourse.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire et a reçu le permis d'organiser n° **R 003/2022 en date du 1^{er} février 2022 - Visa FFSA n° 99 du 1^{er} février 2022.**

Comité d'Organisation

Président : Mme Odile DELERUE

Trésorier : Mme Corinne LEMAÎTRE

Tous les membres de l'écurie Autocourse

Secrétariat du Rallye :

ÉCURIE AUTOCOURSE

9 rue des Anciens Combattants – 37310 CIGOGNÉ
Téléphone : 06 64 03 29 09 - Mail : odile.delerue@bbox.fr

Permanence du Rallye :

Ecurie AUTOCOURSE Samedi 2 avril 2022 de 8h00 à 19h00

Garage PEUGEOT Dimanche 3 avril 2022 de 8h00 à 21h00

7 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ

Tél : 02 47 57 90 39

Organisateur technique

ÉCURIE AUTOCOURSE représentée par :

Madame Odile DELERUE 9 rue des Anciens Combattants 37310 – CIGOGNÉ

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège :	M. Gilles GUILLIER	15.07	2504
Membres du Collège :	M. Luc DEHAN	12.02	6495
	M. Thierry COULON	12.01	4777
Directeur de Course PC	M. Jean-Luc ROGER	15.07	1430
Directeur de Course Adjoint PC	M. Serge FAUVEL	15.07	2517
Directeur de Course ES 1-2-3-4	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
Directeur de Course adjoint	M. Damien DAM VAN NHINH	15.01	114336
Chronométreurs :	M. Benoît CHEVESSIER	15.07	38406
	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
Médecin :	Dr François BELIN		
Commissaire Technique Responsable :	M. Philippe ESTIENNE	15.02	153815
Commissaires Techniques :	M. Romain THIPHAINE	12.01	155300
	M. Franky MAIRE	15.07	50428
	M. Manuel SANTOS	15.03	16264
	M. Michel TOURLOURAT	15.04	9026
	M. Luc GOURDON	12.02	163936..
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Daniel BLUTEAU	15.14	2974.
	M. Gilles CHABERNAUD	11.01	13554
Référént COVID	M. Patrick CERISIER		
Voiture sécurité	M. Alain CAILLE	15.04	4822
Voiture Tricolore	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture 00	M. Thibault DENIS	15.07	243571
Voiture 000	M. M. Rémy DUMOND	15.15	3808
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGOUIN	15.07	3352
Responsable des commissaires de route	M. Mickaël MOLAC	15.07	197041
Responsable presse :	Mme Odile DELERUE	15.07	4282

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le samedi 2 avril 2022 de 10h00 à 15h00.
Garage PEUGEOT 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ.

Le contrôle du **PASS SANITAIRE** aura lieu aux vérifications administratives.

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 2 avril 2022 de 10h15 à 15h15.
Ets BLANC-FOUSSY Zone Industrielle 37150 BLÉRÉ.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage PEUGEOT 7 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ. Tarif horaire de la main d'œuvre 60 €.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

Chaque pilote/concurrent devra se présenter aux vérifications techniques préliminaires avec la fiche d'enregistrement des équipements de sécurité ci-dessous :

<https://www.ffsa.org/Lists/Docutheque/Fiche%20d'enregistrement%20des%20%C3%A9quipements%20de%20s%C3%A9curit%C3%A9%20-%20PILOTE%20-%20V3%20VH.pdf#search=fiches%20securite>

Les photocopies des licences et des permis de conduire (RECTO ET VERSO pour les nouveaux permis), doivent être envoyées avec la demande d'engagement.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} Rallye régional Autocourse VHC devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le : lundi 21 mars 2022 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et accompagnée des photocopies suivantes : permis de conduire (recto-verso pour les nouveaux permis), les licences de l'équipage, la photocopie de la 1^{ère} page du PTH ou PTN et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

**Philippe COURTIN 27 rue Nationale 37150 CIVRAY DE TOURAINE
Portable : 06 30 49 00 64 - mail : ctphil@orange.fr**

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement et les photocopies demandées devront parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum, dans la limite d'un nombre maximum cumulé de 150 véhicules pour les rallyes « Moderne » et « V.H.C. »

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

Remise de 20 € par équipage venant de + de 200 kms.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DÉPART

- 3.3.1.P** Le rallye régional VHC Autocourse partira en premier avant les modernes.
1^{ère} section : départ dans l'ordre des numéros.
2^{ème} section : départ dans l'ordre du classement provisoire établi après la 1^{ère} section, hors pénalité.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2 ; GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN) à la date de clôture des vérifications techniques, conforme aux Règles Spécifiques rallye VHC.

Sont admises, dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Classic de Compétition.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et par véhicule d'assistance et devra emporter ses débris, conformément à l'article 4.3.2.3.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye régional VHC Autocourse représente un parcours total de 99,760 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 km.

Les épreuves spéciales sont :

Samedi : ES 1 (prologue)	Les Sablons – La Chevrolière	03.900 km	1 fois
Dimanche : ES 2-3-4	La Croix en Touraine – Civray de Touraine	12.000 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **trois**.

Les reconnaissances auront lieu le : Vendredi 1^{er} avril de 14h30 à 19h00 et le Samedi 2 avril de 9h00 à 15h00.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

- 7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :
- Commissaire de route / Chef de poste : Combinaison blanche ou orange

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA

**La Remise des Prix se déroulera le dimanche 3 avril 2022
30 mn après l'entrée de la dernière voiture moderne en parc fermé.**

Des coupes et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.